

## TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

### PLATEFORME FO

**Les organisations syndicales demandent une négociation nationale interprofessionnelle sur l'emploi des personnes handicapées.**

CONSTAT		REVENdicATIONS
Le taux de chômage est toujours le double de celui du tout public		L'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi handicapés doivent être améliorés notamment en précisant les critères <b>d'orientation</b> de Pôle Emploi et de Cap Emploi.
L'obligation d'emploi de 6 % est loin d'être respectée (4,4% en 2015 dans le secteur privé)		L'obligation d'emploi doit être renforcée pour les entreprises <b>quelle que soit leur taille</b> , par le recrutement <b>direct</b> de travailleurs handicapés et pour leur insertion <b>durable</b> dans l'emploi.
Les « aménagements raisonnables » sont mal appréhendés		Les aménagements adaptés nécessaires à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap doivent être <b>mieux prise en charge par les entreprises</b> .
Les licenciements pour inaptitude sont trop nombreux et insuffisamment accompagnés		Obtenir une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle par des actions plus précoces et plus nombreuses de la médecine du travail et des organismes spécialisés, lors de la survenance ou de l'aggravation du handicap d'un salarié, afin d'assurer son maintien en emploi.
Médecine du travail		Renforcer la médecine du travail afin d'éviter la dégradation de l'état de santé au travail des salariés et notamment celle des salariés handicapés.
Accessibilité		- L'arrêté relatif à la mise en conformité et à l'accessibilité des lieux de travail existants doit être publié et appliqué,  - L'accessibilité des outils de travail (logiciels, documents) doit être effective pour tous.
Apprentissage		L'apprentissage doit être soutenu et renforcé en faveur des personnes handicapées et notamment pour les jeunes en situation de handicap.
Négociations de branche et d'entreprise	Sujet transversal	Les droits des travailleurs handicapés doivent être renforcés dans les différentes négociations dans les branches et les entreprises.
	Sujet spécifique	La négociation spécifique sur le Handicap doit être renforcée.

CONSTAT		REVENDEICATIONS
	<b>Contenu</b>	Un contenu obligatoire pour les accords Handicap doit être préservé : plan de recrutement, plan de maintien notamment, ainsi qu'un objectif en termes de taux d'emploi, et un objectif en termes de recrutements.
	<b>Agrément</b>	<p>- Remettre à plat le dispositif d'agrément des accords Handicap et notamment son caractère totalement exonérateur.</p> <p>- Toutes les entreprises, qu'elles soient sous accord agréé ou non, doivent participer financièrement aux actions organisées au niveau interprofessionnel et dont elles bénéficient en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi (Cap Emploi-Sameth, emploi accompagné, offre de service Agefiph etc.).</p>
<b>CDCA</b>		Obtenir des moyens administratifs et financiers pour leur fonctionnement.
<b>Agefiph et FIPHFP</b>		Sécuriser les dispositifs AGEFIPH et FIPHFP et le modèle paritaire spécifique de l'AGEFIPH.
<b>EA ESAT</b>		Sécuriser le modèle économique des EA ESAT fragilisés par la concurrence mondiale notamment par l'augmentation de l'aide au poste pour les EA et le relèvement du financement public des ESAT.
<b>MDPH</b>		Octroyer les moyens nécessaires aux MDPH pour rendre des avis dans des délais raisonnables et harmoniser les décisions prises par les CDAPH sur le territoire.
<b>Retraite</b>		Assouplir les conditions d'accès à la retraite pour les personnes handicapées et rétablir le critère de RQTH supprimé dans la loi Retraites n°2014-40.
<b>AAH</b>		Porter le montant de l'AAH à la hauteur du SMIC.
<b>Pension d'invalidité</b>		Maintenir le cumul possible avec la prime d'activité.
<b>RQTH</b>		<p>Faire figurer la mention du taux d'incapacité sur la notification RQTH</p> <p>Obtenir un titre unique de BOETH aligné sur la RQTH.</p>